Études internationales



Lukacs, Georges, *La pensée de Lénine*, (traduit de l'allemand par J.-M. Brohm, B. Fraenkel et C. Heim), Éditions Denoël, Paris, 1972, 148 p.

H. R. C. Wright

Volume 5, Number 4, 1974

URI: https://id.erudit.org/iderudit/700504ar DOI: https://doi.org/10.7202/700504ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print) 1703-7891 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Wright, H. R. C. (1974). Review of [Lukacs, Georges, *La pensée de Lénine*, (traduit de l'allemand par J.-M. Brohm, B. Fraenkel et C. Heim), Éditions Denoël, Paris, 1972, 148 p.] *Études internationales*, *5*(4), 720–721. https://doi.org/10.7202/700504ar

Tous droits réservés © Études internationales, 1974

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



sible, dit-il, « ayant étudié dans une université d'un pays laïque comme celle d'Ankara, ayant fait notre doctorat dans une université d'un pays confessionnel comme celle de Rome, nous occupant personnellement des aspects juridiques de certains problèmes religieux et ayant posé les bases de ce que... nous avons décidé d'appeler le 'droit ecclésiastique turc' » (p. 61).

Particulièrement intéressante est une communication que l'auteur avait présentée en 1969, en Belgique, à la XXXIXe Semaine de missiologie de Louvain, communication intitulée « Présence chrétienne en Turquie ». Il y donne des indications utiles sur la rareté des cas de mariages mixtes entre chrétiens et musulmans dans une Turquie officiellement laïque, et sur les raisons de l'absence d'intégration des chrétiens dans la société turque. Il pense avec raison que « la diffusion de la langue turque dans tous les milieux chrétiens... sera certainement un élément très important pour une plus grande insertion des Églises dans le pays. Les arabes chrétiens sont chrétiens certainement comme les Turcs chrétiens, mais contrairement à ces derniers, ils parlent leur propre langue, l'arabe, et se sentent membres d'une même famille nationale » (p. 19 de la communication).

Malgré son caractère disparate, cet ouvrage possède un certain fil conducteur, car l'auteur voit les problèmes religieux de la région dans l'unité de civilisation ottomane. Ainsi, il parle de « minorités ottomanes à l'étranger » pour qualifier les chrétiens installés en Italie (Grecs, Arméniens et autres) provenant de l'aire géographique et culturelle ottomane. C'est une position fort juste et qui constitue un des intérêts majeurs du livre.

Dimitri Kıtsıkıs

Département d'Histoire, Université d'Ottawa LUKACS, Georges, La pensée de Lénine, (traduit de l'allemand par J.-M. Brohm, B. Fraenkel et C. Heim), Éditions Denöel, Paris, 1972, 148p.

George Lichtheim a dit que les deux penseurs originaux du communisme depuis 1917 sont Gramsci et Lukacs. Lukacs a écrit ce livre après la mort de Lénine et y a ajouté la Postface en 1967.

Pour Lukacs, l'essentiel de la pensée de Marx était la mise à découvert de l'actualité de la révolution, du fait que le pouvoir de l'État est à la fois une arme et le but de la lutte des classes. Les marxistes de la IIe Internationale ne pensaient guère à une révolution dans le contexte de l'actualité et ne pensaient pas sérieusement à une lutte des classes comme une lutte pour le pouvoir de l'État. En conséquence (p. 86) « au point crucial il n'apparaît aucune différence entre Kautsky et Bernstein ». Pour un marxiste révolutionnaire de 1924 l'essentiel du génie de Lénine était naturellement sa vision intrépide pour saisir l'actualité de la révolution prolétarienne, invisible pour les marxistes vulgaires tant que les barricades n'étaient pas dans les rues (p. 11). C'est une restauration de la pureté de la théorie marxiste et un rappel à l'unité de la théorie et de la praxis. « Pour le marxiste l'analyse concrète de la situation concrète ne s'oppose pas à la théorie 'pure', au contraire : elle est le point culminant de la théorie authentique, point où la théorie trouve son accomplissement véritable, où elle se transforme en praxis. » (p. 59)

Qu'est-ce que la théorie peut apporter à l'analyse des situations ? Peut-elle identifier une « situation révolutionnaire »? Lukacs (1967, p. 142) croit que la théorie autorisa l'insurrection armée de Moscou en 1905 parce que même l'échec faisait avancer le processus global révolutionnaire; mais un tel jugement tient plutôt à l'intuition politique qu'à la théorie marxiste.

On peut facilement trouver des arguments théoriques pour autoriser la tactique qu'on veut. L'insistance de Lukacs sur la souplesse politique dans son chapitre sur « Le Parti dirigeant du prolétariat » indique très bien la nature de l'opportunisme de la IIIe Internationale.

La Postface ne manifeste pas beaucoup d'application des informations et de l'expérience qui se sont accumulées depuis 1924 à la critique de son livre. Il note, par exemple, (p. 133) que « la thèse léniniste selon laquelle le développement de l'impérialisme engendre inéluctablement des guerres mondiales a perdu pour l'époque présente son caractère de validité universelle »; mais il ne se pose pas pour cela la question si cette thèse a jamais eu de validité scientifique.

En 1924 Lukacs loua Lénine comme héros de la théorie : « on ne trouve pas une seule décision pratique dans sa vie qui n'ait été justement en conséquence objective et logique de sa capacité théorique. » Même la Postface ne reconnaît aucune faille dans la cohérence de la pensée et de la vie de Lénine. « Lénine prévit déjà avant octobre 1917 qu'une forme de transition, analogue à ce que devait être la N.E.P., serait inévitable... Il accomplit aussi bien que possible tout ce que la situation imposait en fait de 'communisme de guerre', sans tenir celui-ci un instant - comme la majorité de ses contemporains - pour une forme authentique de transition vers le socialisme, et avec la ferme détermination de revenir à la ligne théoriquement correcte de la N.E.P. aussitôt après la guerre civile et l'intervention étrangère. Dans les deux cas il ne fut ni un empiriste ni un dogmatique, mais un théoricien de la pratique, un praticien de la théorie. » (p. 144) Pourtant les idées un peu farfelues de Lénine en 1917 sur la transition ne sont pas analogues à la N.E.P.

En 1924 (p. 17) Lukacs dit que pour se baser sur les paysans comme classe dirigeante la révolution russe « devrait chercher un autre fondement théorique que le matérialisme historique, qui n'est pas autre chose que l'expression théorique du passage nécessaire du capitalisme au socialisme que la société accomplit sous la conduite de la classe ouvrière ». Il ne se demande pas dans la Postface quel a été le fondement théorique de la révolution chinoise.

H. R. C. WRIGHT

Économique, Université McGill

SINCLAIR, I.M., The Vienna Convention of the Law of Treaties, Manchester University Press, Oceana Publications Inc., 1973. vii + 150p.; index.

Depuis 1969, qui a marqué la fin de vingt ans d'efforts intermittents consacrés à la codification du droit des traités par la Commission du droit international des Nations unies, plusieurs études ont déjà paru sur la Convention de Vienne sur le droit des traités. Il est cependant toujours intéressant d'obtenir le point de vue d'un observateur privilégié sur le sujet, et Sinclair est de ceux-là, puisque ses fonctions de conseiller juridique au Foreign Office l'ont amené à faire partie de la délégation de son pays à la Conférence de Vienne. À l'instar d'autres délégués qui l'ont fait avant lui (entre autres, MM. Kearny et Dalton pour les É.-U., M. Runter pour la France), il nous livre ici une brève analyse de la Convention de Vienne, en puisant abondamment aux débats de la Conférence.

Dans un premier chapitre, l'auteur, après avoir très justement fait remarquer le grand respect que montre la Convention pour l'autonomie de la volonté des parties par l'expression de nombreuses règles supplétives, traite du rapport entre les règles de Vienne et le droit coutumier. Il relève d'abord les clauses de sauvegarde de la coutume édictée par la Convention (préambule, articles 3(b), 4, 38 et 43), ce qui montre, selon lui, le champ restreint de l'application de la Convention. Poursuivant en quelque sorte l'analyse de la portée de ces clauses, il fait ensuite le départ entre